

apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. le vice-président: La présidence donne la parole aux députés siégeant dans la deuxième rangée à ma gauche. Je demanderais aux autres députés de se rasseoir.

Une voix: Quand allons-nous avoir notre tour?

Des voix: Oh, oh!

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens canadiens de Cut Knife, Battleford et Landis et de quelques autres localités de la Saskatchewan. Ces résidents canadiens se prévalent maintenant de leurs droit de présenter un grief commun et déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les pétitionnaires croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et soutiennent que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, c'est-à-dire, monsieur le Président, sans modification. A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, et les pétitionnaires ne cesseront de prier. Cette pétition est datée du mardi 17 mai 1983.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je tiens à me joindre à mes autres collègues pour vous présenter cet après-midi une pétition que m'ont remise des Canadiens de la ville de North Battleford, en Saskatchewan, et des environs. Ces pétitionnaires s'adressent à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée, pour lui présenter leurs griefs. Les pétitionnaires déclarent humblement... Faut-il dire en anglais «sheweth» ou «showeth»?

M. Blaikie: «If the shoeth fitteth, weareth».

M. le vice-président: Le député n'a qu'à faire de son mieux. Je suis sûr que le personnel du hansom l'écrira comme il faut.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Ces pétitionnaires déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982. On prévoit que dans la prochaine décennie ce montant friserait le milliard de dollars, ce qui veut dire que l'on paiera aux chemins de fer près de \$600 par habitant, homme femme et enfant. Cela signifie aussi que l'on dépensera moins d'argent en Saskatchewan, et que les emplois et les chiffres d'affaires diminueront dans bien des localités où habitent bon nombre de ces pétitionnaires. C'est pourquoi ils sont tellement inquiets. Il ne s'agit pas uniquement d'agriculteurs, mais de vendeurs, de commerçants, de ménagères et ainsi de suite.

M. le vice-président: Le député n'a besoin que d'exposer la pétition.

Pétitions

M. de Jong: Ces exportations de céréales ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale et ont profité à tous les Canadiens. Les pétitionnaires estiment que cela représente un apport équitable à l'économie du Canada. Je suis en fait du même avis, monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit. Les agriculteurs de l'Ouest paient actuellement le tarif du Nid-de-Corbeau et n'ont l'intention de payer que ce tarif, sans modification. A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, c'est-à-dire celui du Nid-de-Corbeau, et les pétitionnaires ne cesseront de prier. Cette pétition est datée du mardi 17 mai 1983.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: Avant de donner la parole aux députés de la première rangée à ma gauche, je voudrais annoncer les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement.

En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—L'agriculture—La production de pommes de terre au Nouveau-Brunswick. *b*) On demande au ministre d'agir; le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—La défense nationale—La révision des avions—L'attribution des contrats—La date de début des travaux; le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Tessier)—Le Conseil des arts du Canada—Le présumé scandale de Sherbrooke (Québec).

La présidence a estimé que le moment était bien choisi pour apporter un peu de variété aux travaux.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de la Saskatchewan et de la province de l'Ontario, dont M. Timothy Woods, pétition présentée à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. Ces pétitionnaires, résidents du Canada, se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun. Ils déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les pétitionnaires croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, c'est-à-dire, essentiellement, sans modification.